

Mention d'information RGPD

Vaccination Covid-19

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Vaccination Covid-19 pour les assurés agricoles** » dont la finalité est la gestion de la crise sanitaire Covid 19 et l'amélioration de la couverture vaccinale.

Ce traitement a pour objectif :

- Le ciblage des assurés concernés
- L'accès à la vaccination pour les assurés ciblés
- L'accompagnement à la vaccination contre la Covid-19
- La délivrance des attestations de vaccination, dans le cadre du Passe Sanitaire
- La délivrance des QR code pour les personnes qui ont une contre-indication à la vaccination.
- L'identification des assurés vaccinés et/ou le statut de leur schéma vaccinal (contact tracing).
- La vérification et le contrôle des déclarations des professionnels soumis à l'obligation vaccinale
- L'accompagnement de la prise de rendez-vous de vaccination pour les personnes les plus à risque de développer une forme grave (Dispositif « *Aller Vers* »).

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public de la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Le NIR
- Les données d'identification
- Les données de santé

La mutualité sociale agricole est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (informations déjà connues dans les bases de données du service médical de votre caisse). Les données sont conservées pendant 10 ans pour assurer l'ensemble des obligations liées à la traçabilité de la vaccination.

Dans le cadre des missions qui leur sont confiées et qui concernent la prise de rendez-vous des personnes éligibles à la vaccination et la restitution des récapitulatifs d'informations relatives à la vaccination, les personnes ou organismes suivants peuvent accéder à vos informations pour le traitement Vaccination Covid-19 :

- Les agents de votre caisse de Mutualité Sociale Agricole, individuellement habilités par le Directeur de leur organisme et dans la limite stricte du besoin d'en connaître
- La Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole
- Les centres informatiques de la Mutualité Sociale Agricole (iMSA)
- la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition à leur transmission à des fins de recherche au groupement d'intérêt public « Plateforme des données de santé » (GIP PDS). Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07